



# SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Gueux, le 1<sup>er</sup> février 2016

Madame, Monsieur,

Les travaux de création de l'assainissement collectif de votre commune ont été réceptionnés en août 2015 et le service de collecte, transport et traitement des eaux usées est à votre disposition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce service vous sera facturé une fois par an, en fin d'année, sur la base de votre consommation en eau potable par le prestataire de service de la Communauté de Communes Champagne Vesle, à savoir VEOLIA Eau.

Pour toute question relative à :

- Un nouvel abonnement, un changement d'adresse, une résiliation, un conseil ou un renseignement sur les tarifs,

vous pouvez contacter le délégataire aux coordonnées ci-dessous.

**Vous pouvez effectuer toutes vos démarches sur votre Agence en Ligne :**  
[www.service-client.veoliaeau.fr](http://www.service-client.veoliaeau.fr)

**Vous pouvez contacter le délégataire au :**



\* Pour toutes questions relatives à votre abonnement :  
de 8h30 à 18 heures sans interruption du lundi au vendredi

**ou vous rendre à l'accueil client le plus proche de chez vous.**

Ressourcer le monde



De plus, vous allez recevoir prochainement un titre de la trésorerie pour la Participation aux Frais de Branchement (PFB) d'un montant de 363 € correspondant à votre branchement situé en domaine public (délibération n°75/2015).

Le Maire de Chalons sur Vesle

Le Vice-président chargé de l'assainissement  
Communauté de Communes Champagne Vesle

Alain Cullot

Francis BLIN